



COUP D' EIL

SUR ACHERES

2025



BULLETIN MUNICIPAL 2025

DE LA COMMUNE D'ACHERES (18)

Sommaire

- Page 3 : Le mot du maire
- Page 4 : Le conseil municipal/Composition des commissions
- Page 5 : Les délégations intercommunales
- Page 6 : Annuaire des professionnels
- Pages 7 et 8 : Informations pratiques
- Pages 9 et 10 : Actualités
- Pages 11 et 12 : Les Brèves de la Mairie
- Page 13 : Règles de bon voisinage
- Pages 14 et 15 : Vie scolaire et périscolaire
- Pages 16 et 17 : Associations
- Page 18 : Curieux de Nature « Le Fusain » de Catherine MASSÉ
- Page 19 : 2025 – Une année riche en évènements solaires de Stéphane MOINARD
- Page 20 : Carte randonnée



André JOUANIN, maire d'Achères, et les membres du conseil municipal vous souhaitent une très belle année 2026, remplie de bonheur, de santé et de belles réussites.

Ont participé à la rédaction de ce bulletin : André JOUANIN, Manuel BLASCO, Cécile DURREAU, Ghislain BERTHIN, Pascale FORATIER, Marie-Claude MELOT, Catherine MASSÉ, Nadia TOURNAUD, Stéphane MOINARD

Merci à Ghislain BERTHIN et Marie-Claude MELOT pour les droits d'utilisation des photos



« Le Mot du Maire »

Chères Achéroises, chers Achérois, chers Amis,

Après toutes ces années de mandat électoral, dont 12 en tant que maire, voici l'heure tant attendue et tant redoutée de tourner la page. Pour clôturer cette longue histoire, j'ai cherché un mot, « le » mot qui caractérise le mieux ces mandats successifs. Plusieurs mots me sont venus à l'esprit : engagement, investissement, travail, responsabilité, inquiétude, équipe, dynamisme, expérience, loyauté, service public, détermination.

Mais ce qui finalement caractérise le mieux ces mandats, ce sont les mots : plaisir et enthousiasme. Malgré la charge de travail et les responsabilités, chaque jour je suis venu en mairie avec plaisir, j'ai travaillé les nombreux dossiers et assisté aux multiples réunions avec passion.

Plaisir et enthousiasme sont indispensables à la réussite de la mission, des ingrédients doux qui font largement oublier l'amertume des inévitables difficultés. J'ai tant appris au cours de ces années de vie publique.

J'ai découvert beaucoup de choses : j'ai souvent été surpris, parfois déçu, j'ai souvent été amusé, parfois agacé. Mais je n'ai jamais rien regretté parce que cette expérience fut passionnante et d'une incroyable richesse. L'engagement d'un élu et surtout d'un maire doit être total. On n'en prend pas forcément la mesure lorsqu'on s'engage dans cette voie.

Dans les petites communes plus qu'ailleurs peut-être, être maire c'est être disponible tout le temps et pour tout, pour un décès, un accident, pour une tempête, pour un arbre tombé sur la voie, pour un chien qui vagabonde, pour une crise sanitaire mondiale. Pour des problèmes de voisinage que l'on arrive à résoudre avec fermeté et courtoisie.

Au cœur de la gestion de la commune, au quotidien, il y a l'humain : les habitants, les agents publics et les élus. Un trio interdépendant sans qui le service public n'existerait pas. Et à bien y réfléchir, c'est bien l'humain qui a guidé et motivé mon engagement dans la vie publique. Je ne peux évidemment pas clôturer ce dernier mandat sans adresser mes chaleureux et sincères remerciements à l'ensemble des élus du conseil municipal qui m'a accompagné et a siégé à mes côtés en bureau municipal. Également les membres du conseil communautaire, et des différents syndicats.

Merci tout particulièrement à Maryse LUSEAU qui m'a si bien secondé, assisté et complété. La secrétaire est la pièce maîtresse de l'administration de la commune.

Merci également à nos deux agentes, Nathalie GRESSIEN et Floriane CHOLLET qui ont œuvré avec un réel sens du service public, ainsi qu'à Solange et Annie qui ont assumé leurs missions parfois compliquées.

Merci à notre professeur des écoles, Vanessa BERNIGAUD avec laquelle j'ai eu plaisir à travailler pour gérer ensemble le bon fonctionnement de notre école, grâce à son investissement, merci également aux trois anciens enseignants qui se sont investis sans compter à l'évolution des enfants « ils se reconnaîtront ».

J'espère de tout cœur que les joyeux cris des enfants retentiront encore longtemps.

Enfin un grand merci à mes enfants, petits-enfants et toute ma famille ainsi qu'à mes amis qui m'ont soutenu et accompagné, ce qui fut indispensable. « Que j'ai hélas délaissé au profit de la vie d'élu ».

Dans quelques mois une nouvelle équipe va prendre le relais. Ce ne sont pas les clés de la commune que je remettrai, mais l'écharpe tricolore au nouveau maire. Il verra, parfois elle brille de tous ses feux, elle illumine et peut même aveugler, parfois elle pèse bien lourd. Mais il verra, on s'y attache, sincèrement. Je lui souhaite de réaliser le meilleur pour Achères et ses habitants,

Je finirai par cette phrase empruntée à Georges Clemenceau et qui résume si bien, selon moi, la mission de maire « *il faut savoir ce que l'on veut, il faut ensuite avoir le courage de le dire, il faut ensuite avoir l'énergie de le faire* ».

Merci à vous toutes et tous de votre participation active, vos éclairages, votre engagement, de m'avoir fait confiance et parfois supporté.

J'espère que malgré les contraintes budgétaires nous avons contribué à l'évolution de notre commune.

À toutes et tous je souhaite courage et réussite pour les années à venir.

Bonne lecture de votre bulletin, ou vous allez découvrir les travaux et actions réalisés en 2025.

Je vous donne rendez-vous le vendredi 23 janvier 2026 à 18 h 30 pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Votre maire André JOUANIN

« Le Conseil Municipal »



André JOUANIN
Maire
La Rousselle
Retraité



Manuel BLASCO
1^{er} Adjoint au Maire
Les Poteries
Chargé de mission



Cécile DURREAU
2^{ème} Adjointe au Maire
L'Arrentis
Cheffe de Service FPT



Ghislain BERTHIN
3^{ème} Adjoint au Maire
Le Petit Richemont
Retraité



Aurélien CHOLLET
Conseiller Municipal
Les Sainjons
Salarié



Pascale FORATIER
Conseillère Municipale
Les Plures
Retraitee FPH



Cédric FROMENTEAU
Conseiller Municipal
Le Bourg
Chauffeur-livreur



Marie-Claude MELOT
Conseillère Municipale
Les Chavignats
Infirmière retraitée

« Composition des commissions »

- **Commission finances – budget – comptabilité – archives – gestion du personnel** : André JOUANIN – Manuel BLASCO – Cécile DURREAU – Pascale FORATIER
- **Commission des questions scolaires – écoles – affaires sociales** : André JOUANIN – Cécile DURREAU – Ghislain BERTHIN – Cédric FROMENTEAU – Marie-Claude MELOT
- **Commission voirie – urbanisme – travaux – affaires sanitaires et assainissement – Environnement – affaires agricoles** : André JOUANIN – Manuel BLASCO – Ghislain BERTHIN – Aurélien CHOLLET - Cédric FROMENTEAU
- **Commission vie associative – fêtes et cérémonies – Culture et bibliothèque – Tourisme – Communication** : André JOUANIN – Cécile DURREAU – Ghislain BERTHIN - Pascale FORATIER – Marie-Claude MELOT
- **Représentants du conseil municipal au conseil d'école** : André JOUANIN – Cécile DURREAU
- **Commission sociale** : André JOUANIN – Cécile DURREAU – Ghislain BERTHIN – Pascale FORATIER – Sandra GONIN – Guy THEPIN – Noëlle BLIN

« Délégations intercommunales »

Créer ensemble des services d'intérêt général, voilà le rôle des syndicats Intercommunaux.

Leurs objets sont très variés. Ils permettent d'assurer les services publics qu'attendent les administrés, d'amortir à plusieurs communes le coût d'investissement des grands travaux, de défendre les intérêts des communes auprès du Département et de la Région et bien sûr de protéger les intérêts propres à chacune d'entre elles.
Cette forme d'intercommunalité existe depuis plusieurs années.

- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) :

Manuel BLASCO – titulaire

- Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) :

Aurélien CHOLLET – Titulaire

- Syndicat de construction et de fonctionnement du Collège d'Henrichemont :

André JOUANIN – Titulaire

Aurélien CHOLLET – Titulaire

- Syndicat de transport Scolaire d'Henrichemont :

André JOUANIN – Titulaire

Aurélien CHOLLET – Titulaire

- Communauté de Communes Terres du Haut Berry :

André JOUANIN – Titulaire

Manuel BLASCO - Suppléant

« Autres délégations »

- Etat des lieux du Centre Socio-Culturel : André JOUANIN - Floriane CHOLLET

- Sécurité routière, référent à la prévention routière : Ghislain BERTHIN

- Représentant auprès de l'Agence Cher Ingénierie des Territoires : Ghislain BERTHIN

- Délégué Défense : Ghislain BERTHIN

- Correspondant incendie et secours : Ghislain BERTHIN

- Préfecture : alerte GALA : André JOUANIN – Manuel BLASCO – Cécile DURREAU – Ghislain BERTHIN

- Comité National d'Actions Sociales : Marie-Claude MELOT

- GIPRECIA : Manuel BLASCO (titulaire) – Cécile DURREAU (Suppléante)



« Annuaire des professionnels »

ARTISANS

Charpentes - Ossatures bois	Ets PARRA	15 route de Menetou	02 48 26 73 64
Chauffagiste Spécialisé en bois énergie	ECONOTHERM Benoît de la SERRE	Les Poteries 74 route des Merrandiers	06 83 38 85 15
Service aménagement paysager Assainissement Phyto épuration	MINIERE PAYSAGE Denis MINIERE	Les Poteries 20 rue du Four à Pots	06 12 57 70 77
Espaces verts Espaces agricoles Petits Travaux de bricolage	SAS Les Chavignats Philippe NOIRBUSSON	8 Route de Menetou-Salon	06 08 09 33 21 02 48 66 02 41

AGRICULTEURS

Apiculteur	Aurélien BAZINETTE	Maison Forestière des Fougères Les Rois-24 route de Menetou	06 47 13 44 63
Grandes cultures Production laitière-bovins	EARL MOUCHET	La Ruesse 20 route des Chataigniers	02 48 26 93 94
Grandes cultures Bovins allaitants	EARL DU PETIT RICHEMONT	Le Petit Richemont 4 route des Corneilles	06 09 48 69 21
Elevage bovins	SCEA DES COQUILLETS	Les Loges 2 route d'Ivoy le Pré	

SERVICES

Ludivine Coiffure	Ludivine PATKA	13 route des Gros Chênes	06 34 17 86 77
Ecrivain public evelyne.moinard@avosecrits.fr	A VOS ECRITS Evelyne MOINARD	6 route de Quantilly	06 20 83 44 84
Entreprise d'Espaces verts Services à la personne	Patrick FAVIER	La Gaillarderie 1 route des Chataigniers	06 81 12 66 08
Entreprise d'Espaces verts	Philippe TARIAN	Les Chavignats 48 route d'Allogny	06 83 42 08 98
Esthétique	DOUC'HEURE Estetic	Les Poteries 25 route des Merrandiers	06 64 70 51 46
Gîte rural « Les Poteries »	Frédérique DESMOULINS	Les Poteries 3 rue du Four à Pots	02 48 58 12 33
Pension pour chiens et chats Vente de croquettes	LE JARDIN DE BÉHÉMIEL Cécile et Denis RIOTTE	Bois Chanterelle d'en Haut 13 route d'Henrichemont	02 48 67 00 92 06 61 86 04 08 pension-canine-feline-18.fr

COMMERÇANT

Restaurant Sur réservation Dégustation de vin Organisation de réceptions	LA GUINCHETTE Cédric BODELOT et Margault VALLET	40 route d'Allogny	06 47 96 31 53
---	--	--------------------	----------------

En cas d'erreur ou d'omission sur cette page, merci de contacter le secrétariat de la mairie pour une correction dans la prochaine édition

« Informations pratiques »

MAIRIE

2 Route d'Henrichemont

02 48 26 72 10

mairie@acheres18.fr

www.acheres18.fr

Horaires d'ouverture : mardi, jeudi, vendredi 14h-18h

Permanence du maire et/ou des adjoints : sur rendez-vous

ÉCOLE

1 Route d'Henrichemont

02 48 26 78 76

Professeur des Ecoles : Vanessa BERNIGAUD

Horaires 8h30-12h00 et 13h30-16h00

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Cantine lundi, mardi, jeudi et vendredi

APC Activités Pédagogiques Complémentaires
(avec l'enseignant)

CM les lundis de 16h à 17h

CE les mardis de 16h à 17h

ACCUEIL PÉRI-SCOLAIRE

L'accueil périscolaire est géré par la Mairie

02 48 26 78 76

Horaires d'ouverture :

Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 7h30-8h30 et 16h00-18h30

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte les 1ers et 3èmes vendredis du mois de 15h30 à 18h00 (hors vacances scolaires)

CIMETIÈRE

Concession cinquantenaire : 250 €

Caveau provisoire : 60 € / jour (Occupation limitée à 3 jours)

Pour des raisons de facilité de gestion du cimetière, lors de l'acquisition de la concession, la fosse devra être creusée et une cuve étanche posée. Si ces travaux ne sont pas réalisés, la concession sera déplacée. Les nouvelles concessions ne seront accordées que pour des sépultures de personnes domiciliées sur la commune au moment du décès.

Téléchargez l'application panneauPocket en allant sur le site <http://www.panneaupocket.com/> pour obtenir les informations sur la commune sur votre tablette ou votre téléphone portable

COLUMBARIUM – CAVURNES ET JARDIN DU SOUVENIR

Désignation	Durée	Tarifs
Columbarium - Achat	15 ans	350 €
	30 ans	600 €
Columbarium - Renouvellement	15 ans	250 €
	30 ans	400 €
Cavurne achat	15 ans	450 €
	30 ans	800 €
Cavurne renouvellement	15 ans	350 €
	30 ans	600 €
Jardin du souvenir		40 € soit coût achat et pose de la plaque relative au nom conformément au règlement du jardin du souvenir – La gravure est à la charge de la famille

LOCATION DU CENTRE SOCIO CULTUREL

	Habitants d'Achères	Personnes hors commune
Grande salle moins de 6 h	60 €	90 €
Grande salle de 6h à 24h	160 €	270 €
Grande salle de 24h à 48h	210 €	320 €
Petite salle (1 jour)	70 €	130 €

Caution : 500 €

Fournir une attestation d'assurance couvrant les dommages locaux.
La somme de 120 € sera demandée en versement d'arrhes lors de la réservation, encaissée et non remboursable. Cette somme viendra en déduction du prix total de la location.

A la location s'ajoutent les frais d'utilisation des appareils électriques (chauffage et appareil de cuisine) à partir du 16^{ème} KW consommé, au tarif unitaire de **0.30 €**
Frais redevance incitative : 10 €

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Pour toutes vos démarches administratives :

Etablissement d'une carte d'identité, d'un permis de conduire, d'une carte grise

Utiliser le site en ligne : www.ants.gouv.fr

Vous pouvez retrouver les Procès-Verbaux des conseils communautaires sur le site internet de la mairie : www.acheres18.fr

« Informations pratiques »

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU HAUT BERRY

31 bis route de Rians
18220 Les Aix-d'Angillon
 02 48 64 75 75
 www.terresduhautberry.fr

DÉCHÈTERIES

Vous avez accès aux 3 déchèteries communautaires sur présentation de votre carte d'accès.

Déchèterie d'Henrichemont

Route d'Achères -
18250 HENRICHEMONT
 02 48 26 78 32

Déchèterie de Rians

Chemin du Poiret -
18220 RIANS
 02 48 64 43 35

Déchèterie de Saint-Martin d'Auxigny

Route de Méry-ès-Bois -
18110 St Martin-d'Auxigny
 02 48 64 55 02

RECYCLERIES

Sur la Communauté de communes des Terres du Haut Berry, deux recycleries sont à votre disposition :

La recyclerie du Haut Berry

55 rue de Verdun
18250 HENRICHEMONT
 09 80 97 22 03 ou Franck 06 63 51 69 42
 recyclerieuhautberry@gmail.com

 www.recyclerie du Haut Berry

Horaires

De novembre à mars :

- mercredi de 9h à 12h
- samedi 9h à 12h et de 14h30 à 17h

D'avril à octobre :

- mercredi de 9h à 12h
- samedi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 18h

La recyclerie « Le Meilleur de la Grange »

1 Rue de la Croix St-Etienne
et « La Grange »
Rue Armand Cormont
18510 MENETOU-SALON
 02 48 64 81 71

Horaires :

- Samedi de 14h à 18h

BIEN VIEILLIR

Le CDCA (conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie) a été créé par la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement pour renforcer la participation des personnes à l'élaboration des politiques publiques du handicap et de la vieillesse.

Le CDCA remplace le conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) et le comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA)

Pour en savoir plus, contacter le CDCA 18 (conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie)

*Route de Guerry
18000 BOURGES
 02 48 55 44 37
 www.cdca18.com*

FRANCE SERVICES

France services permet aux usagers de procéder aux principales démarches administratives du quotidien dans un lieu unique à moins de 30 mn de leur domicile.

Entre autres services, vous aurez accès à :

- Allocations familiales
- Assurance maladie
- Assurance retraite
- Centre d'information sur le droit des femmes et des familles
- EDF – ENGIE - GRDF
- Espace public numérique avec imprimante, copieuse, scanner

- Espace Simone Veil

3 Route de Méry-ès-Bois
18110 Saint-Martin-d'Auxigny

Lundi-mardi-vendredi de 8h30 à 13h00
Mercredi de 14h00 à 17h00
Jeudi de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h00
 02 48 55 00 60
 franceservicesstmartin@terresduhautberry.fr

- Espace Rosa Parks,

6 Place de l'Hôtel de Ville à
18250 Henrichemont

Lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mardi-jeudi de 14h00 à 17h00
Mercredi de 8h30 à 13h00
Vendredi 8h30 à 13h00 et 14h00 à 17h00
 02 48 50 64 15
 franceserviceshenrichemont@terresduhautberry.fr

- Les Aix d'Angillon

Communauté de Communes terres du Haut Berry
31 bis Route de Rians

18220 Les Aix d'Angillon
Lundi / mercredi / jeudi / vendredi de 8h30 à 13h00
Mardi de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 16h00
 02 48 66 75 88
 franceserviceslesaix@terresduhautberry.fr

Permanence France Services Henrichemont par le CDAD : un service d'accès au droit et à la justice itinérant : tous les 3^{ème} lundis du mois de 14h à 15h30

« Actualités »

Etat Civil 2025

- *Naissances*



Thélyo LUCAS le 20 mars 2025

Alban GAGNEPAIN le 26 juin 2025

Ewen GODART le 27 août 2025

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents

- *Mariages et PACS*



Pacs de Théo PERSON et DEVOUX Lucie le 21 octobre 2025

- *Décès*



Luc DERELEY le 8 mai 2025

Noelle SUBIRANA le 11 mai 2025

Flavien POTELLE le 29 juin 2025

Nous renouvelons nos condoléances aux familles endeuillées

Travaux de la chaufferie de la mairie

Les travaux de la chaufferie de la mairie se sont déroulés d'octobre 2024 à juin 2025 avec :

- Renforcement des structures existantes
- Construction de nouvelles fondations et de la dalle
- Montage de la charpente puis couverture
- Travaux de menuiserie (portes, fenêtres)
- Réalisation des cloisons, enduits et finitions
- Réinstallation de la chaudière gaz et des réseaux techniques
- Travaux extérieurs de raccordements et remblaiement

Ces travaux ont été réalisés par les entreprises CAZIN, PARA, GONIN, les Plomberies du Haut Berry, Esprit fermetures et l'aide de l'équipe municipale.

Coût des travaux :

- Dépenses : 75 574.93 € HT (65 892.35 € HT + 9 682.58 € HT de consolidation angle mairie)
- Prise en charge assurance : 44 963.92 €
- Coût total à la charge de la mairie : **30 611.01 € HT**



Les journées du patrimoine les 20 et 21 septembre 2025

Une cinquantaine de personnes a pu apprécier cette magnifique petite Eglise Notre-Dame d'Achères, datant du XIIème siècle.

Anciens et nouveaux habitants d'Achères se sont remémorés de nombreux souvenirs, malgré une météo capricieuse.



Le conseil municipal remercie à nouveau pour leur investissement : Nadia et Dominique Tournaud et toutes les personnes associées à la réussite des journées du patrimoine.

Les cours de danses traditionnelles

L'association la Charmille a repris ses cours de danses traditionnelles à la salle des fêtes d'Achères. Ils sont animés par Anne-Florence Suhart, qui vient d'Issoudun. Une quinzaine de fidèles amateurs de danse se retrouvent le jeudi soir, tous les 15 jours, dès 19h00 pour partager cette passion.

La première séance de découverte est gratuite. Les cours de danses sont ouverts à tous les amateurs de danses traditionnelles adultes et adolescents de plus de 14 ans.



La Bibliothèque municipale d'Achères

La Bibliothèque municipale d'Achères fait partie du réseau des bibliothèques de la communauté de communes des Terres du Haut Berry. Elle est située dans le prolongement du bâtiment de l'école.

Ouverte les 1er et 3ème vendredis du mois **de 15h30 à 18h30**, les permanences sont maintenues en juillet. En cas de modifications, les informations sont publiées sur panneaupocket.

L'inscription et les prêts sont gratuits. L'inscription est à renouveler annuellement.

Votre carte d'abonné vous permet d'emprunter dans les 22 bibliothèques du réseau : www.bibliotheques.terresduhautberry.fr

La bibliothèque accueille également, un vendredi par mois, les élèves du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) pour emprunter des livres sur leur temps de classe.

Bénévoles de la bibliothèque : Anne Derely, Pascale Foratier, Marie-Agnès Garnier, Marie-Claude Melot, Evelyne Moinard.

Pour tout renseignement : Courriel : bibli.acheres@gmail.com - Marie-Claude Melot : 06 81 89 19 13

Activités à la bibliothèque

En 2025 :



Mercredi 22 octobre 2025 a eu lieu une animation proposée dans le cadre « du festival du livre » en partenariat avec la communauté de communes Terres du Haut Berry.

Il s'agit d'un spectacle musical intitulé « Lou et la princesse Sibel » mis en scène et interprété par l'illustratrice, auteure et musicienne Claire Caillebotte, accompagnée de sa harpe troubadour et de son théâtre en papier.

Le spectacle a été suivi d'un atelier où les enfants ont appris à dessiner le dragon de l'histoire qui mange des bonbons et crache des feux d'artifice.

12 enfants, accompagnés de 9 adultes, ont participé à cet événement.

Activités proposées en 2026 ; " jeux d'écriture pour jouer avec les mots et les lettres" :

- Mercredi 18 février 2026 de 14h30 à 16h30 pour les enfants à partir de 10 ans
- Samedi 7 mars 2026 de 16h à 19h pour les adultes

Le conseil municipal remercie sincèrement les bibliothécaires pour leur implication et leur dévouement.

« Les brèves de la Mairie »

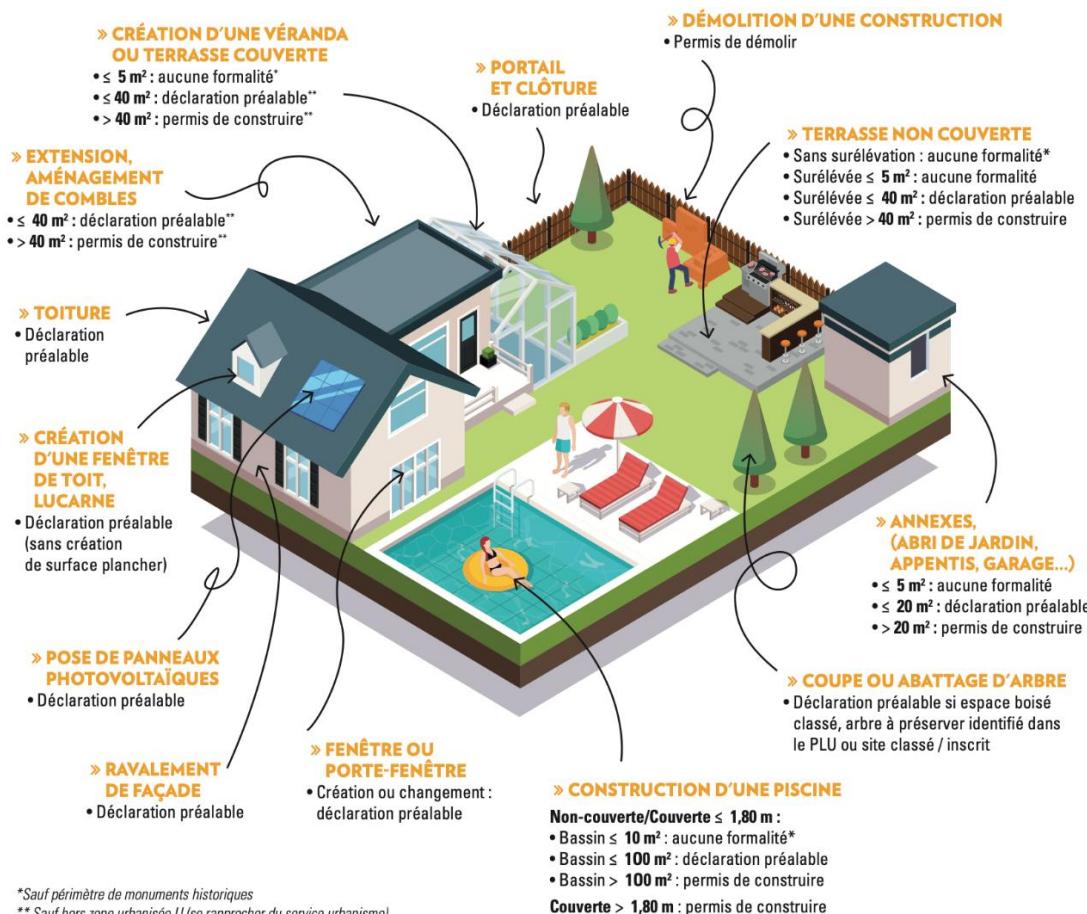
Les démarches pour vos travaux

Avant de commencer des travaux chez soi — que ce soit une extension, un abri de jardin ou une nouvelle clôture — il faut d'abord déclarer son projet en mairie. Cette étape permet de vérifier que les travaux respectent les règles d'urbanisme fixées par le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**. Selon l'importance du projet, vous devrez déposer soit une **déclaration préalable de travaux**, soit un **permis de construire**. Le dossier, qui comprend des formulaires et des plans, peut être remis à la mairie ou envoyé en ligne sur la plateforme prévue à cet effet.

Une fois votre demande enregistrée, elle sera transmise par la mairie au **PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural)**, avec lequel une convention est établie à compter du 1^{er} janvier 2026 qui étudiera les dossiers.

Le PETR vérifie que votre projet est conforme aux règles, puis transmet son avis à la mairie, qui prend la décision finale. En général, comptez entre un et trois mois pour obtenir la réponse officielle.

Les infractions pénales en matière d'urbanisme sont des délits et sont sanctionnés par les articles L.480-4, L.480-5 et suivants du code de l'urbanisme. Les amendes vont de 1 200 € à 6 000 € par m² construit illégalement avec un maximum de 300 000 €. En cas de récidive, une peine de 6 mois de prison peut s'ajouter.



Attention au démarchage frauduleux

Quelques conseils pour éviter toute fraude :

- Vérifier l'identité du démarcheur : avant d'ouvrir sa porte, il est conseillé de téléphoner à l'entreprise ou à la collectivité représentée pour savoir si effectivement ils organisent des démarchages à domicile. La mairie peut aussi être informée des opérations en cours
- Si vous n'êtes pas du tout intéressé par ce qui vous est proposé, sachez et osez dire non
- Si vous êtes intéressé par les produits ou la prestation proposée, ne le recevez pas seul. Demandez-lui de revenir quand vous aurez vous-même la possibilité de vous faire accompagner
- Exigez un contrat de vente. Si vous concluez une vente avec un démarcheur à domicile, vous devez exiger qu'il vous remette au préalable et dans tous les cas, obligatoirement après la vente, un contrat indiquant de manière compréhensible et lisible un ensemble d'éléments : les caractéristiques essentielles du bien ou du service, le prix du bien ou du service et les modalités de paiement, la date ou le délai auquel le professionnel s'engage à livrer le bien ou à exécuter le service, les informations relatives à l'identité du professionnel (coordonnées postales, téléphoniques ou électroniques) et à ses activités, les garanties légales, les conditions d'exécution du contrat, les conditions, délais et modalités d'exercice du droit de rétractation avec le bordereau de rétractation
Quoi qu'il en soit, en matière de démarchage à domicile, vous avez la possibilité de faire jouer votre droit de rétractation (sauf pour certains contrats définis par la loi). Vous avez en effet 14 jours pour renoncer à votre contrat par lettre recommandée avec accusé de réception

Inscription sur les listes électorales

S'inscrire sur les listes électorales est une démarche indispensable pour pouvoir participer aux élections. L'inscription est ouverte à toute personne majeure de nationalité française, jouissant de ses droits civiques et ayant un domicile réel ou une résidence depuis au moins six mois dans la commune concernée. Elle peut être effectuée à tout moment de l'année, mais pour qu'elle soit prise en compte lors d'un scrutin, il faut respecter la date limite fixée avant chaque élection.

Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026, alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire au plus tard le 6 février 2026.

Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes ;

- Jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen
- Déménagement récent
- Acquisition récente de la nationalité française
- Droit de vote récemment retrouvé

La démarche est simple et peut se faire **en ligne**, sur le site officiel dédié (service public.fr), ou **directement en mairie**. Le demandeur doit présenter un justificatif d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile. Certains cas permettent une inscription **automatique**, notamment pour les jeunes de 18 ans ou les personnes devenues françaises récemment.

Une fois validée, l'inscription permet de voter dans le bureau de vote. Il est également possible de vérifier son statut d'inscription en ligne, afin d'éviter toute mauvaise surprise le jour du scrutin.



« Les règles de bon voisinage »

La gestion des végétaux

Depuis quelques années la réglementation a évolué significativement concernant la gestion des végétaux et des déchets verts par les particuliers.

Qu'il s'agisse de planter, ou de tailler vos végétaux, vous trouverez ci-dessous quelques informations ou rappels de ce que l'on peut ou doit faire pour garder notre village harmonieux et paisible.

1. PÉRIODE D'ENTRETIEN

Les arbres et haies doivent désormais être taillés et/ou coupés uniquement durant la période autorisée **entre le début août et la fin mars** (sauf arrêté préfectoral spécifique).

2. PÉRIODE D'INTERDICTION

La taille des haies est interdite pendant la période de reproduction et de nidification des oiseaux, qui **s'étend du 1er avril au 31 juillet**.

3. EXCEPTIONS ET DÉROGATIONS

Les travaux d'élagage ou de taille des haies peuvent être autorisés en dehors de cette période si des raisons impératives de sécurité le justifient, par exemple, pour éviter des risques d'accidents ou de dommages.

4. DÉBORDEMENTS

Si les végétaux de votre voisin dépassent sur votre parcelle vous pouvez demander verbalement, puis par courrier, à celui-ci de les tailler mais vous ne pouvez pas les tailler vous-même sans enfreindre la loi (article L.673 du Code civil).

En cas de refus vous pouvez faire appel à la médiation d'un conciliateur de justice dans un premier temps puis au tribunal si votre demande n'est pas entendue.

Tour d'échelle : votre voisin peut, s'il ne parvient pas à entretenir ses plantations depuis sa parcelle, faire valoir son droit au tour d'échelle sur votre propriété et obtenir votre autorisation d'y pénétrer. Celle-ci ne peut lui être refuser sans motif sérieux sous peine de faute délictuelle consistant en un abus du droit de propriété.

Si un arbre ou une haie ne respecte pas les distances légales de plantation depuis plus de 30 ans, le voisin ne peut plus exiger son arrachage ou sa réduction à la hauteur légale. Cette règle est connue sous le nom de prescription trentenaire.

Les débordements de végétaux sur le domaine public créant une gêne à la circulation routière peuvent faire l'objet d'un courrier du Maire vous adressant une injonction de faire des travaux d'élagage au titre de l'article L.2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales. Si cette demande reste sans réponse, le Maire peut ordonner des travaux d'élagage à la charge des propriétaires négligents.

5. SANCTIONS

Le non-respect de ces réglementations (article L. 411-1 et L.411-2 du Code rural) peut entraîner des sanctions, notamment des amendes. Les montants des amendes peuvent varier en fonction de la gravité de l'infraction et des réglementations locales.

Le code de la voirie routière prévoit une amende de 1500 € en cas d'occupation illicite du domaine public (article R. 116-2).

Bricolage et jardinage

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent ou par des travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, raboteuse, scie mécanique, etc..., ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12H



« Vie scolaire et périscolaire »

Les élèves d'Achères au théâtre

Le temps d'une année scolaire, nous sommes devenus des comédiens et nous avons pu nous initier au théâtre grâce au projet THÉA proposé par l'O.C.C.E.

Jenny, une metteuse en scène, est venue nous aider pendant 4 séances pour nous guider et nous conseiller sur notre posture de comédien, sur notre jeu de scène (déplacements et utilisation de l'espace) et nos intonations de voix.

Le lundi 5 mai nous avons présenté notre pièce « Les vilains petits » de Catherine Verlaguet, sur la scène de l'espace Victor Hugo à Henrichemont devant un public de deux classes (Saint Doulchard et Belleville-sur-Loire).



Cette journée a été riche en émotions et rythmée par la solidarité et la coopération.
Nous avons partagé du stress, de la joie, de la peur et surtout, à la fin, de la fierté.



Atelier jeu coopératif autour d'un parachute



Atelier détente avec le massage pizza

En fin d'année, nous avons présenté notre pièce à nos parents et aux autres classes du RPI, lors de la fête d'école.

Une ouverture sur la laïcité

En décembre, l'association Laïcité 18 nous a présenté une pièce de théâtre intitulée « *Chocolat* » à l'Espace Victor-Hugo d'Henrichemont, qui a été notre point de départ pour notre projet. Cette pièce a retracé l'histoire du concept de laïcité dans notre société. À la suite de ce spectacle, l'association est intervenue le temps d'un après-midi pour réinvestir avec les élèves, plus théoriquement et plus en détail ce qui avait été évoqué lors de la pièce. La finalité de ce projet nous était réservée : nous devions présenter sous la forme de notre choix ce que nous avons retenu concernant le concept de laïcité. C'est ainsi que nous avons choisi de restituer notre projet sous forme d'une exposition.

L'exposition illustrée par des textes et images historiques portait sur : l'organisation de la société à partir du XVIIème siècle, la Révolution française avec le Tiers État, les journées du 14 juillet et 4 août 1789 avec l'abolition des priviléges, la République française et ses symboles (devise, drapeau, Marianne et coq). Nous avons dû beaucoup nous documenter afin de pouvoir présenter notre travail.

Cette présentation s'est clôturée par la chanson « *Des larmes sur la joue de Marianne* » des Enfantastiques, que nous avons interprétée devant le Maire d'Achères, le maire de Méry-ès-bois, les membres de l'association et quelques parents. Le correspondant du Berry est même venu pour faire un article qui est paru ensuite dans le Berry.

Nous avons enfin offert un pot de l'amitié aux personnes présentes.



Une journée au CREPS

En avril, nous sommes allés visiter le CREPS. Nous avons pu découvrir les locaux, rencontrer des sportifs et tester de nouvelles activités comme le e-cycling. Nous avons échangé avec une championne olympique, ancienne basketteuse des TANGO, qui nous a dédicacé nos tee-shirts et fait toucher sa médaille d'argent olympique.

Cette année, nous avons partagé de jolis moments qui nous ont demandé beaucoup d'investissement, mais cela en valait la peine !



A l'année prochaine, pour de nouvelles aventures !

La classe de CE2-CM1-CM2 d'Achères

« Les Associations »

- ASSOCIATION YOGA ET AYURVEDA

L'association Aya a été créée dans le but de promouvoir l'enseignement et la pratique du Yoga et de l'Ayurvédha pour le bien-être de tous. Le cours de Yoga Integral est une pause pour s'occuper du Soi. Les pratiques infusent dans notre quotidien : calme, vigilance, alignement, discernement, joie et énergie.

Asanas (postures), Pranayama (respiration), Méditation (pacification et gestion du mental), Yoga Nidra (relaxation profonde guidée), et Auto-Massages

Anne-Laure Launay, Professeur Diplômée Sivananda. Cours individuels et collectifs pour adultes, enfants et familles. Thérapeute en Massages Ayurvédiques.

Cours collectifs Salle des fêtes d'Achères mardi 9h et 11h (cours doux)

Contact

Anne-Laure LAUNAY : 06 10 25 08 00

annelaure@sourcevedique.com

www.sourcevedique.com

- ASSOCIATION LES AMIS D'ACHÈRES

L'association des Amis d'Achères a pour objectif d'organiser des manifestations sportives, culturelles et récréatives dont l'intégralité des bénéfices sont reversés à l'école afin de la soutenir dans ses projets et activités scolaires.

Notre association souhaite faire connaître notre belle commune à travers ses activités comme la randonnée d'automne et également apporter du lien intergénérationnel à travers des moments d'échanges et de partage comme le repas tartiflette.

Notre randonnée d'automne qui s'est déroulée le dimanche 28 septembre 2025 a encore été une réussite. Le temps était de la partie et 412 marcheurs ont bravé les chemins très appréciés qui leur ont permis de découvrir notre belle commune.

Le marché de producteur à l'arrivée de la randonnée a été apprécié de tous et les marcheurs ont également passé un moment convivial et de partage autour du verre de l'amitié.

Le 8 mars 2025, la salle polyvalente avait pris une allure savoyarde pour notre repas tartiflette qui était une première pour notre association. 80 gourmets ont pu savourer l'excellente tartiflette préparée par nos soins avec une mention spéciale pour notre chef Guillaume. Cette soirée sous le signe de la convivialité a été un succès et nous espérons être encore plus nombreux le 07 mars 2026 prochain.

D'autres actions ouvertes à tous sont également proposées au cours de l'année. Une vente de chocolat à la période de Noël ainsi qu'une vente de fromage de Saint-Nectaire dans le mois de mars.

En 2025, nous avons reversé à l'école 525€ pour une sortie découverte du château médiéval de Guédelon. Nous participons également au Noël des enfants du RPI à hauteur de 750€ pour son spectacle annuel. Enfin, une participation de 2 000€ a été votée lors de notre assemblée générale pour le projet classe de mer qui se déroulera en Vendée en mai 2026.

Nos esprits sont remplis de beaux projets afin de mettre en valeur notre commune, soutenir financièrement l'école et apporter de la joie et de la bonne humeur autour de nous. Pour 2026 nous espérons développer nos activités et voir naître de nouveaux projets. Toutes nos activités sont publiées sur notre page Facebook ou sur l'application panneau pocket et vous pouvez également nous contacter pour tout renseignement au 06.47.13.44.63.

Si vous souhaitez également participer à notre aventure et nous apporter votre aide ce sera avec grand plaisir.



Le bureau :

Le Président : Aurélien BAZINETTE : 06 47 13 44 63

La Vice-Présidente : Marion DUPUY

Le Trésorier : Benoît BESLAY

La trésorière adjointe : Caroline RIFFET

La Secrétaire : Aurore DEDUIT

La Secrétaire adjointe : Julie ROLLAND



Randonnée 28 septembre 2025



- LES ANCIENS COMBATTANTS : ACPG CATM

(CATM Combattants Algérie Tunisie Maroc -ACPG Anciens Combattants Prisonniers de Guerre)



- CLUB CANIN ACHÈROIS ET LÉVRIERS DE BOISBELLE

Contact : Philippe NEVERS
02 48 64 67 01
www.clubcaninacherois.fr

- LE COMITE DES FETES

Bonjour à tous,
Le comité des fêtes renaît de ses cendres, nos manifestations ont été stoppées en 2019 avec l'arrivée de la Covid et les personnes qui étaient à la tête du bureau nous ont quittés. Aujourd'hui nous souhaitons organiser à nouveau la brocante du mois de juillet, la randonnée semi-nocturne et peut-être de nouvelles manifestations.

Vous êtes intéressé : venez rejoindre le comité des Fêtes.

N'hésitez pas à me contacter au **06 81 12 66 08**.

Le président Patrick Favier



- LA CHARMILLE – Génération Mouvement

Notre club d'Achères, qui compte 44 adhérents, se réunit régulièrement autour d'activités variées (pique-nique, rifles, fête de l'amitié, jeux...).

Nous organisons également plusieurs repas très conviviaux.

N'hésitez pas à franchir la porte et venir vous distraire.



- Tous les JEUDIS MATIN à 09h00 : MARCHE POUR LES PLUS COURAGEUX Départ du Centre Socio culturel
- Tous les JEUDIS tous les 15 jours : DANSE de 19h00 à 21h00 au Centre socio culturel
- Tous les VENDREDIS dès 14h30 : JEUX DE SOCIETE DIVERS (Belote, tarot...)

L'ADHESION s'élève à 12 € l'année

Contacts :
Ghislain BERTHIN – Président : 06 40 22 31 35
Noëlle BLIN : 06 37 95 89 20
Gérard MILLERIOUX : 06 03 15 77 21
Denis LABBE : 06 74 62 44 75



« Curieux de nature »

En cet automne quand les arbres et arbustes se couvrent de teintes cuivrées, mordorées, je vais vous parler d'un arbuste commun dans les haies. Il se repère à cette période par ses couleurs, violet, rouge éclatant, ocre. Il s'agit du fusain d'Europe.

On le nomme aussi bonnet d'évêque, bonnet de prêtre, bois à lardoires, bonnet carré, caprenotier, cherme.



Ce petit arbuste à la fleur blanchâtre verdâtre, groupées en cymes fleurit au printemps. Elles sont mellifères. Les fruits, très caractéristiques, sont des capsules roses à quatre parties arrondies qui contiennent des graines couvertes d'une chair orange. Leur ressemblance avec le couvre-chef des cardinaux et évêques est remarquable. D'où son nom vernaculaire.



en cours. Les propriétés seraient antifongiques, antibactériennes, anticancéreuses.

Le bois sert à réaliser du fusain d'un beau noir qui, dans des mains expertes, devient paysage, portrait etc. Si vous voulez le convertir, il vous suffit de le faire se consumer à l'étouffée. Pour cela, prenez une boîte de conserve en métal d'un kilo. Couper des branchettes de fusain d'une dizaine de centimètres de long. Enlever la peau verdâtre qui les entoure et disposez-les dans la boîte. Refermer la avec un papier d'aluminium en ménageant un petit trou au milieu. Disposez la boîte sur un bon lit de braises et laisser une dizaine de minutes. Quand une fumée sort par le petit trou, sortez la boîte du feu. Vos fusains sont prêts. Il s'agit là de l'ancêtre du crayon.



LE FUSAIN

Autrefois, les baies servaient également à produire des colorants qui servaient à la teinture des peaux en maroquinerie. L'écorce et les feuilles bouillies en décoction, étaient utilisées contre les poux et la gale. Le bois dur et dense était recherché pour produire de petits objets tels que : boutons, fuseaux de dentelière, aiguilles à tricoter. On parlait de petite boissellerie.



Le fusain d'Europe est très apprécié comme arbuste décoratif. Vous pouvez le planter chez vous. Où se procurer des jeunes plants ? Vous en trouverez en jardinerie mais vous pouvez également le marcotter. Voilà comment faire : repérer un fusain « sauvage ». Au mois de mai, juin à la montée de sève. Choisissez une tige de la grosseur d'un gros crayon, courbez-la afin qu'elle touche le sol. Enterrez-la de 15 à 20 centimètres en la maintenant au sol par deux pierres, deux agrafes en métal ou deux petites fourches en bois. L'année suivante, prélevez le bout enterré. Il sera garni de petites racines. Transplantez-le où vous le désirez. Il servira de garde-manger à certains oiseaux qui apprécieront ses fruits. Le rouge gorge en est friand.

Il est souvent facile de trouver son bonheur en préservant la biodiversité.



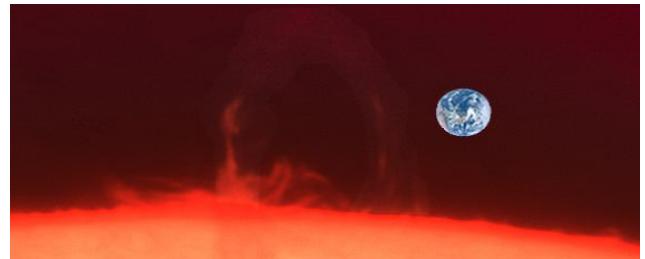
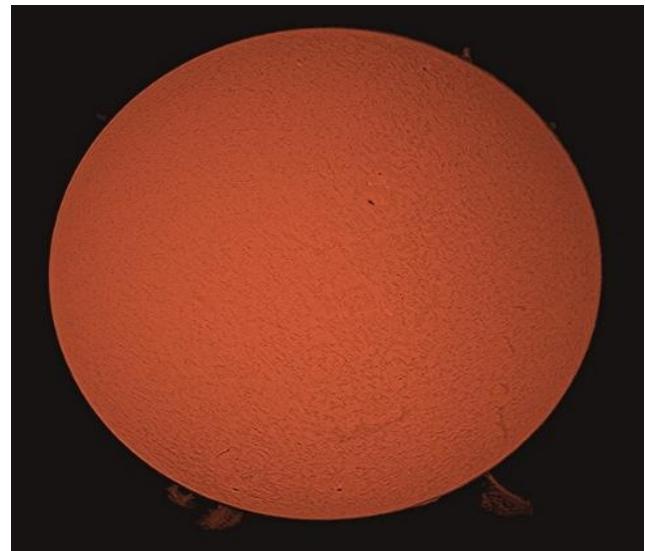
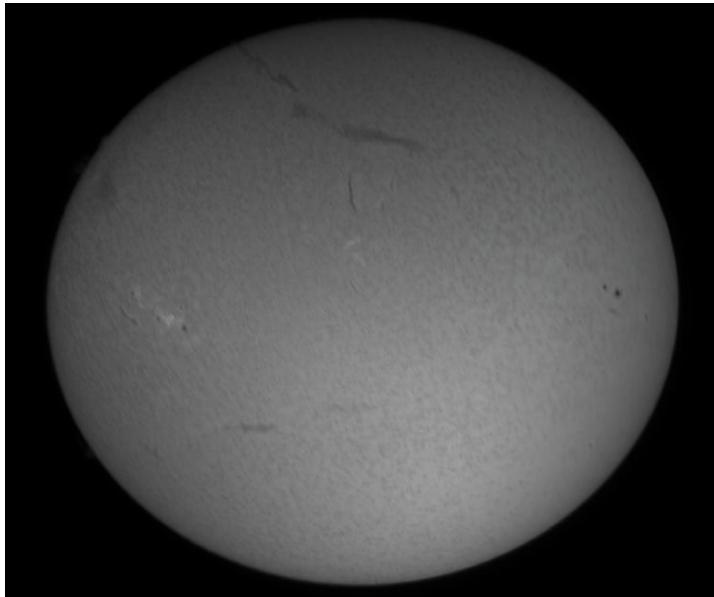
Catherine Massé

Le conseil municipal remercie Catherine pour ses articles, toujours très intéressants.

« 2025 – Année riche en événements solaires »

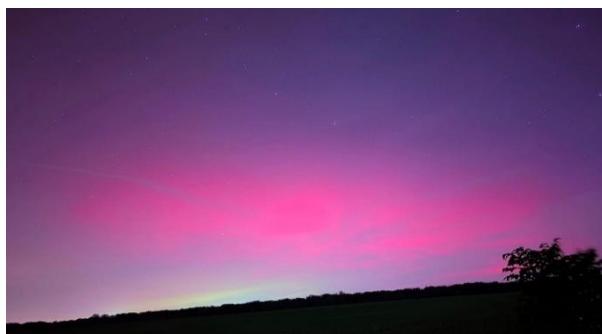
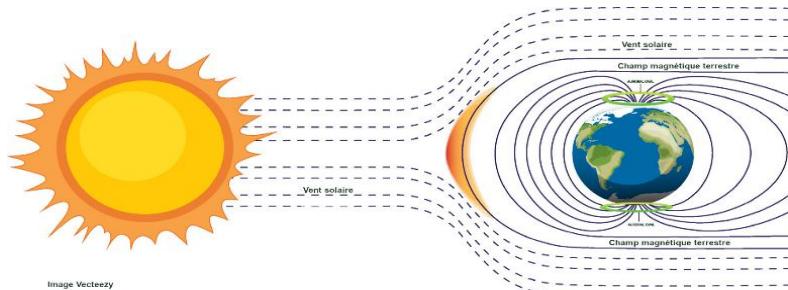
L'année 2025 a été une année particulièrement riche pour ceux qui s'intéressent à notre étoile, le Soleil.

Activité solaire intense. Il se produit régulièrement pour le Soleil une augmentation considérable de son activité magnétique et du nombre des taches à sa surface. C'est ce qu'on appelle « **le cycle solaire** » d'une fréquence d'environ 11 ans, mais qui peut varier beaucoup.



J'ai pris ces photos du Soleil avec du matériel spécialisé. La photo en noir et blanc montre les **taches** à la surface du Soleil ; certaines d'entre-elles peuvent dépasser 4 ou 5 fois la taille de la Terre. Les photos en couleur ci-dessus illustrent les **protubérances** solaires : jets de particules chargées (plasma) à la surface du Soleil. J'ai inséré une image de la Terre pour montrer la taille relative de ces protubérances. Le Soleil rejette en permanence des particules chargées dans l'espace, c'est le **vent solaire**.

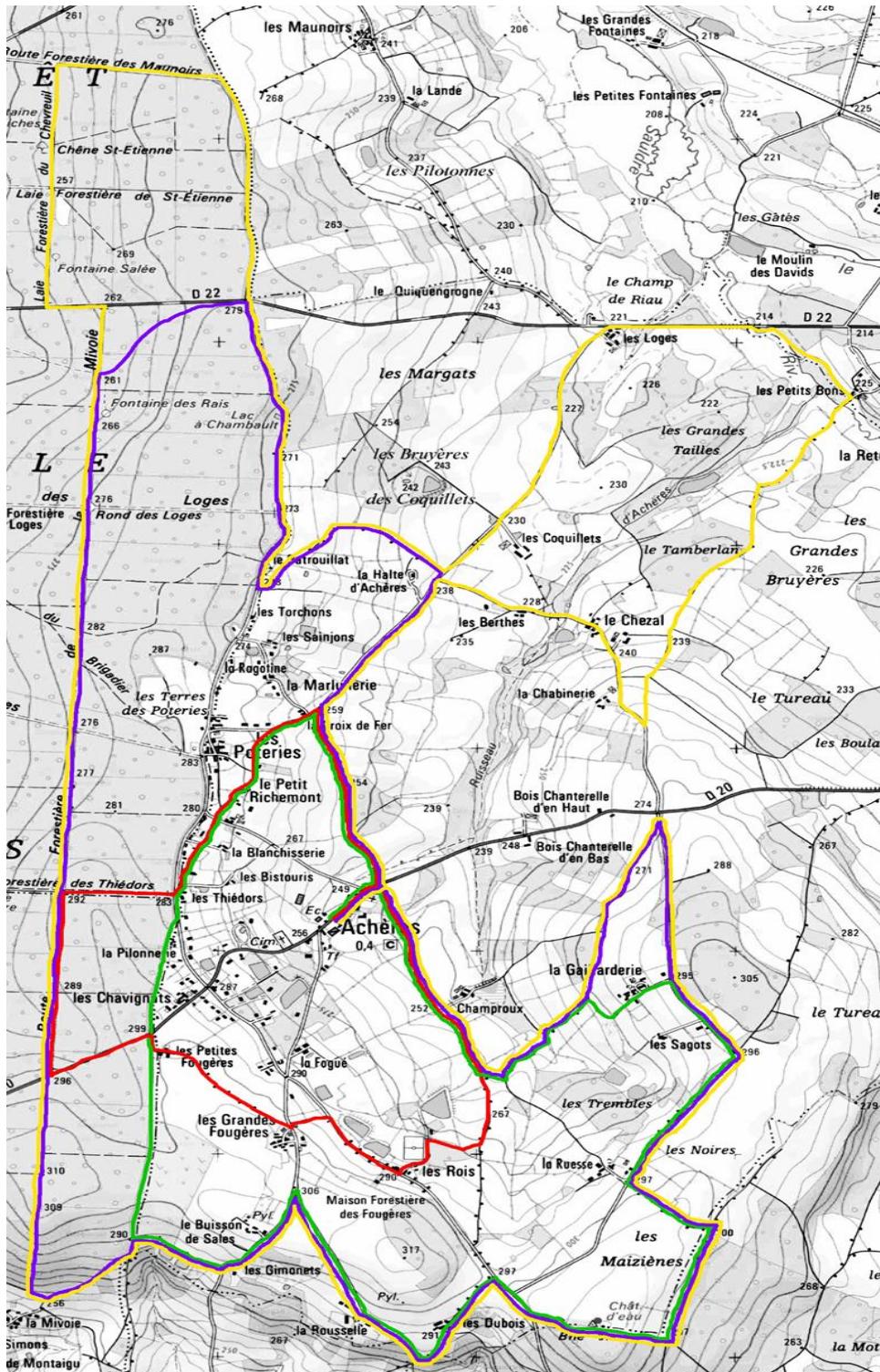
Aurores polaires (boréales/australes). Les protubérances retombent généralement sur la surface du Soleil, mais certaines s'échappent de la gravité du Soleil. Elles sont transportées dans l'espace par le vent solaire, envoyant alors de grosses vagues de particules chargées, qui sont heureusement déviées par le champ magnétique terrestre, et provoquent les aurores polaires. J'ai pris la photo de gauche au radiotélescope de Nançay le 10 mai 2024. La photo de droite a été prise le 12 novembre 2025, au sud de Bourges, par Anne Lescure.



Éclipse du 29 mars 2025. La SAPC (www.sapc-astro.fr), le club d'astronomie auquel j'appartiens, a organisé une porte ouverte le samedi 29 mars 2025 à l'occasion de l'éclipse partielle de Soleil. Voici à droite une image du Soleil grignoté par la Lune. On voit très bien une tache solaire également (en haut à gauche). 2026 sera encore très riche, avec probablement une forte activité solaire, et une éclipse de Soleil le 12 août (partielle en France, totale dans le nord de l'Espagne). À suivre !

Stéphane Moinard (stephane.moinard@outlook.com) – Membre de la SAPC.

« Carte des randonnées d'Achères »



Légende :

■■■■■	7 km
■■■■■	12 km
■■■■■	22 km
■■■■■	30 km

Pour les randonneurs, vététistes ou cavaliers, voici une suggestion de circuits de randonnées qui vous permettront de découvrir les sentiers et recoins cachés de notre commune.

Une demande d'autorisation à l'O.N.F. est obligatoire pour toute randonnée organisée

Préservez et respectez la forêt. N'y jeter aucun déchet, même VERT

(Attention : pendant la saison, chasse à tir en forêt : ne pas s'y rendre les samedis et les lundis)

André JOUANIN, maire d'Achères, et les membres du conseil municipal vous souhaitent une très bonne et heureuse année 2026, et vous convient à la cérémonie des vœux qui se déroulera le vendredi 23 janvier 2026 à 18h30 au centre socio-culturel d'Achères